

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 décembre 2017

**Objet : RS - Modification du tableau des effectifs**

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 38

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffinat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillemeret
<b>La Ravoire</b>	Frédéric Bret - Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemeret - de Michel Dantin à Sylvie Koska - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 9

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Benoît Cerino - Philippe Gamen - Pierre Gerard - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Damien Regairaz

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

## Bureau du 14 décembre 2017

délibération n° 224-17

objet **RS - Modification du tableau des effectifs**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique qu'il convient d'ajuster le tableau des effectifs consécutivement à des mouvements de personnel.

**Vu** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la modification du tableau des effectifs,

**Vu** la délibération n° 340-17 C du Conseil communautaire du 26 octobre 2017,

**Vu** l'avis du comité technique du 28 novembre 2017,

**Vu** le budget 2017, chapitre 012,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **procède** à la modification du tableau des effectifs, comme indiqué ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complet
Directeur général des services		1	
Directeur général adjoint		1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Administrateur hors classe	A	2	
Administrateur		2	
Directeur		6	
Attaché principal		11	
Attaché		34	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	
Rédacteur principal de 2ème classe		13	
Rédacteur		12	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	13	
Adjoint administratif principal de 2ème classe		25	
Adjoint administratif		18	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur en chef hors classe	A	1	
Ingénieur en chef		4	
Ingénieur principal		23	
Ingénieur		17	

Technicien principal de 1ère classe		19	
Technicien principal de 2ème classe	B	20	1 TNC 50 %
Technicien		15	
Agent de maîtrise principal		18	
Agent de maîtrise		22	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	68	
Adjoint technique principal de 2ème classe		48	
Adjoint technique		66	1 TNC 50 %
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe		2	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	7	
Educateur des activités physiques et sportives		9	1 TNC 50 %
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	
<b>Total</b>		485	

**Article 2 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 224-17

Objet de l'acte : RS - Modification du tableau des effectifs

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la  
F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20339H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20339H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017